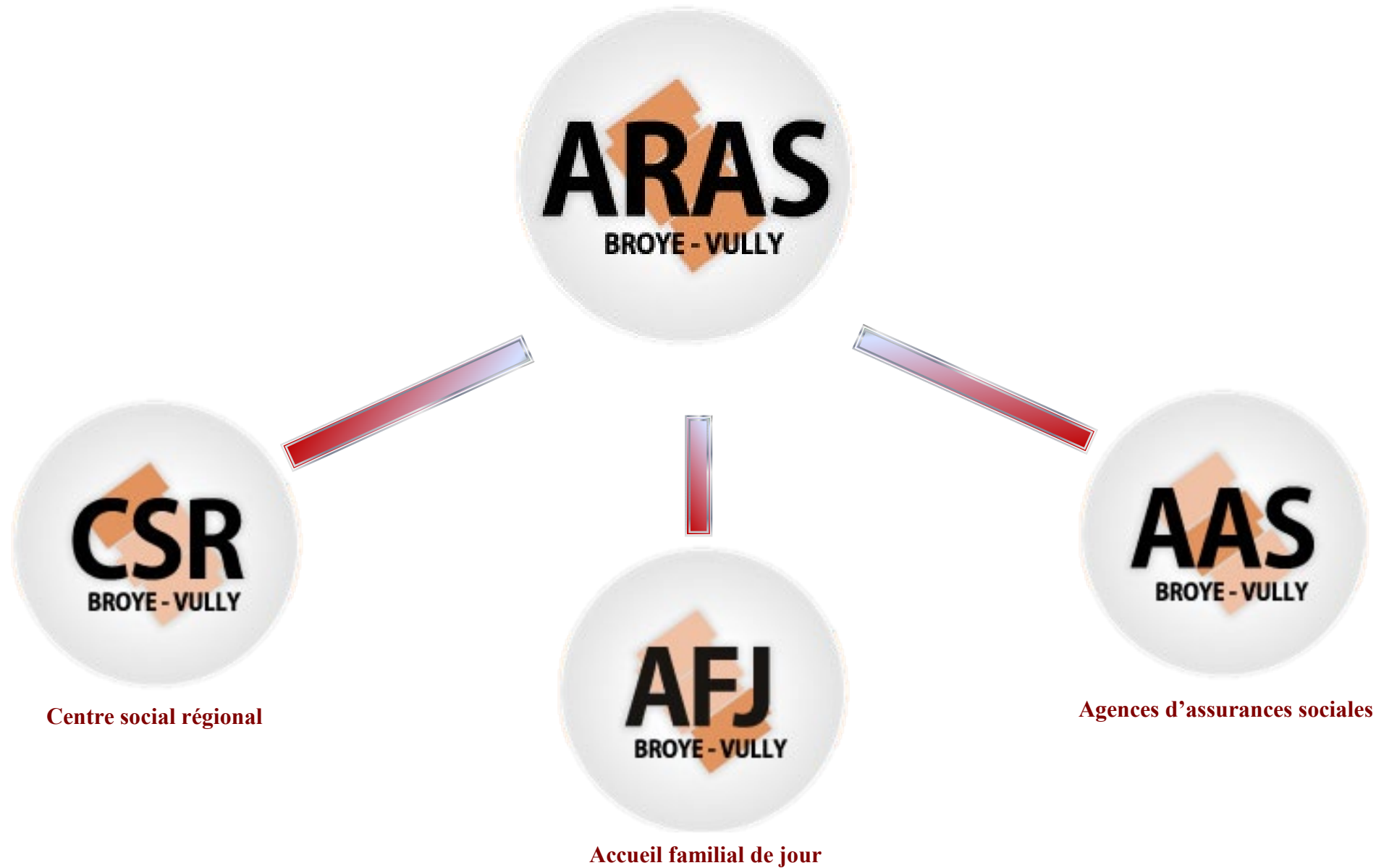


RAPPORT DE GESTION 2019



Sommaire

Sommaire	2
Le message du président	3
Préambule	4
1. Instance de l'ARAS	5
Le Conseil intercommunal	5
Le Comité de direction	7
2. Relations cantonales inter-régionales	8
Le conseil des régions	8
Le conseil de politique sociale	8
La conférence des Directeurs	7
3. CSR Broye-Vully	8
RI financier	10
Prestations et volume de travail du CSR	10
Comparatif financier	12
Enquêteurs de terrain	15
RI social	16
Protocole JAD (Jeunes Adultes en Difficulté)	15
Mesures d'insertion sociale (MIS)	16
4. Agences d'assurances sociales	20
Centre Régional de Décision PC Famille (CRD)	21
Personnel des agences	21
Formation continue du personnel des agences	21
Relations cantonales	22
Activités des agences	22
Finances	Erreur ! Signet non défini.
5. Structure de coordination de l'accueil familial de jour	24
Tâches et activités	25
Effectif des AMF (Accueillantes en Milieu Familial)	26
Finances	27
6. Mandat de gestion administrative de l'ARAJ Broye-Vully	28
Les tâches principales	28
Coût	28
7. Finances	29
8. Lexique des abréviations utiles	29
Organigramme	33

L'année 2019 et les 2 années qui vont suivre sont et seront des périodes de réorganisation.

Nous avons de plus en plus besoin de locaux du fait que le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter. Ce besoin sera compensé par la reprise des locaux de l'ORP. D'autre part, le canton se décharge de plus en plus sur les associations de communes, mais il oublie souvent le juste prix de ce travail. Les CSR, par l'intermédiaire du Conseil des Régions RAS, rappellent souvent cet état de fait et demande au canton d'assumer financièrement la politique sociale mise en place.

La mise en place de l'UC à Payerne s'est réalisée durant l'automne. Je profite de remercier la direction pour son engagement à la réalisation de ce projet. Dès 2020, les bénéficiaires du RI de la région du haut du district pourront venir à Payerne pour les entretiens.

L'annonce du départ des quatre communes du bas du district de l'ARARJ demandera de revoir l'organisation des Accueillantes en milieu familial. L'ARAS et l'ARAJ prépareront ce départ et la nouvelle organisation.

Depuis plusieurs années, nous devons faire face à une augmentation de travail dans tous les secteurs et également à une augmentation de collaborateurs. De plus, ces prochaines années, 2 membres de la direction vont faire valoir leur droit à la retraite.

Tous ces éléments ont incité le CODIR à mettre en place progressivement un nouvel organigramme avec des secteurs bien définis et chaque secteur avec un responsable.

L'activité au sein de l'ARAS est intense et je profite de remercier tous les collaborateurs ainsi que tous les membres de la direction pour leur engagement et leur professionnalisme.

Mes remerciements vont aussi aux membres du CODIR pour leur aide, leur soutien et leur disponibilité tout au long de l'année.

Au plaisir de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée.

Bien à vous.

Eric Küng

Président

Préambule

Pour l'ARAS Broye-Vully, l'année 2019 a été une année de réorganisation de la direction de l'ARAS et tout particulièrement du secteur du CSR. Réorganisation qui continuera en 2020 pour l'ensemble de la direction et des différents autres secteurs de l'ARAS.

Le secteur de la Petite enfance va vivre une évolution importante par le départ de 4 communes du nord du district qui ont décidé de créer un nouveau réseau dès le 1.1.2021. Nous ne pouvons que regretter ce changement qui pourrait remettre en question le principe de la solidarité régionale qui prévalait jusqu'à ce jour pour ce secteur d'activité.

Nous avons à nouveau été confrontés en 2019 à une augmentation de demandes d'ouvertures RI au CSR. La moyenne des dossiers suivis a continué sa progression, même si elle a été plus faible que les années précédentes.

Les avances sur autres prestations d'assurances sont en hausse constante. Le RI, qui est le dernier maillon, doit pallier aux retards des autres intervenants et cela, extrêmement rapidement.

L'année 2019 a été particulièrement tendue pour nos collaborateurs des AAS et du CSR au niveau de nos requérants pour tout ce qui touche les subventions à la caisse maladie, les décisions de bourses et les décisions de Prestations complémentaires AVS-AI. Les retards et problèmes importants dans ces services de l'état en ont été une des causes principales.

Nos préoccupations sont notamment dirigées vers nos collaborateurs qui doivent assumer ces fluctuations. Il est important de leur permettre d'avoir des conditions de travail dignes de ce nom et de leur permettre de pouvoir appliquer la loi et les nombreuses directives concernant le RI, les Agences d'assurances sociales, les Accueilantes familiales de jour et les structures Parascolaires.

Début 2019, après 3 ans d'attente nous avons pu louer 400 m2 de plus dans le bâtiment des Terreaux 1 à Payerne, ce qui a permis au CSR, à l'AAS et au secteur de la Petite enfance de pouvoir enfin travailler dans de bonnes conditions. Nous disposons donc au total de près de 1'600 m2 de bureaux dans ce bâtiment et 210 m2 de locaux pour les archives.

Début août 2019 l'AAS de Lucens a quitté les locaux de l'administration communale de Lucens et c'est installée à l'Avenue de la Gare 4 à Lucens dans un local de 91 m2 qui lui permettra de mieux accueillir les personnes de la région et d'avoir un peu plus de place pour les collaboratrices de l'agence.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les collaborateurs de l'ARAS Broye-Vully qui se sont fortement engagés au quotidien pour remplir leurs tâches en faveur de la population et des communes du district de la Broye-Vully durant toute l'année 2019.

Le Comité de direction et tous les collaborateurs de l'ARAS Broye-Vully ont œuvré dans le cadre de leur fonction au service de la population du district de la Broye-Vully, qui reste et doit rester au centre de nos préoccupations et de nos actions.

Le Comité de direction et la Direction de l'ARAS restent bien entendu très volontiers à votre entière disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Michel Berther

Directeur

1. Instances de l'ARAS Broye-Vully

Le Conseil intercommunal

1. Le Conseil intercommunal s'est réuni à une reprise, le 12 juin 2019 à Granges-près-Marnand à 19h30.
2. Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2018 et l'ODJ de ce jour a été approuvé à l'unanimité par le Conseil intercommunal.
3. Assermentations

La Présidente de l'ARAS, Mme Hadorn procède à l'appel individuel des nouveaux délégués qui prêtent serment :

Madame Christine Coigny	Commune de Champtauroz
Madame Nathalie Ischer	Commune de Hermenches
Monsieur Laurent De Blasio	Commune d' Henniez
Monsieur Pierre Ballif	Commune de Syens

La Présidente les remercie pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur mandat.

4. La commission de gestion a approuvé à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2018 de l'ARAS Broye-Vully.
5. Le Conseil intercommunal a approuvé à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2018 de l'ARAS Broye-Vully.
6. Le budget 2020 a été approuvé à l'unanimité par la commission de gestion.
7. Le budget 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil intercommunal.

8. Situation de l'Accueil familial de jour

Mme Hadorn passe la parole à M. Cuvit.

M. Küng informe les délégués que l'ARAS rencontre une difficulté avec l'Accueil familial de jour.

En effet, le budget 2018 avait été établi sur une base de 270'000 heures de garde alors qu'au final, les accueillantes ont assurés 291'596 heures. Compte tenu de cette forte augmentation des heures de garde (environ 14%), les coûts de fonctionnement totaux s'élèvent à Fr. 2'362'486.28 alors que le budget prévoyait Fr. 2'300'000.00. Ce dépassement de budget a été couvert en partie par un prélèvement sur le Fonds de réserve conjoncturelle AFJ pour la somme de Fr. 31'806.28.

Pour 2019, cette augmentation des heures de garde se confirme. Le budget 2019 a été établi sur une base de 285'000 heures de garde or, sur la base des trois premiers mois de l'année, une augmentation de 13% par rapport à 2018 est constatée. De ce fait, un déficit d'environ Fr. 158'000.- est à prévoir. Cette problématique a été rapportée aux comités de direction de l'ARAS et de l'ARAJ et il a été décidé que les communes ne seraient pas sollicitées pour des montants supplémentaires mais que si cette hausse se confirme, ce manque serait prélevé sur les Fonds de réserve de l'AFJ et de l'ARAJ qui se monte à Fr. 140'081.52.

Aucune question ni remarque ne sont formulées.

9. Méthode de convocation des AG

Mme Hadorn passe la parole à M. Küng.

La demande a été faite à l'assemblée générale de l'ARAJ que la convocation soit envoyée par voie électronique ceci dans le but d'économiser des frais et du papier.

Il est proposé aux délégués de pratiquer de la même manière pour l'assemblée générale de l'ARAS BROYE-VULLY soit que la convocation ainsi que ses annexes soient mises en ligne sur l'espace membre du site internet de l'ARAS BROYE-VULLY et qu'ainsi plus aucun envoi papier ne soit effectué.

Cette proposition est acceptée par une large majorité des délégués présents (1 abstention).

10. Divers

Aucun

11. La présidente clôt la séance à 20h07.

Le Comité de direction de l'ARAS Broye-Vully

La composition du comité de direction a été la suivante :

- Président Monsieur Eric Küng, Municipal à Payerne
- Vice-président Monsieur Lucas Contomanolis, Municipal à Moudon

Membres

- Madame Aliette Rey, Municipale à Lucens
- Madame Charlotte Cachin, Municipale à Henniez
- Madame Anne Lise Stritt, Municipale à Cudrefin
- Madame Ariane Baux Jaquemet, Municipale à Corcelles-près-Payerne
- Monsieur Eric Schuerch Municipal à Avenches

Secrétaire

- Monsieur Christian Cuvit, Adjoint de direction

Participation avec voix consultative :

- Monsieur Michel Berther Directeur
- Monsieur Christian Cuvit, Adjoint de direction

Au cours des 3 séances qu'ils ont tenues sur l'année, le Comité de direction a principalement traité les thèmes suivants :

- Financement du CSR par rapport au Revenu d'Insertion (RI) ;
- Financement des AAS et des AFJ par les communes ;
- Financement des AAS pour le travail lié aux CRD / PC Familles;
- Questions de personnel pour le CSR, les AAS et l'Accueil de jour ;
- Réorganisation de la direction de l'ARAS pour 2019 et 2020;
- Financement du Conseil des Régions et défis futur des ARAS ;
- Augmentation des heures effectuées par les AMF et leur financement ;
- Les problématiques de l'Accueil parascolaire ;
- Locaux pour les sites de Payerne et Lucens ;
- Formation continue du personnel ;
- Conditions pour les formations longues dans l'ARAS ;
- Unité commune CSR – ORP, déploiement dans notre région ;
- Convocation des AG dès 2020 ;
- Nouvelles personnes pour la signature des paiements RI, dons, ARAS ;

Nous tenons à remercier les membres du Comité, pour leur investissement et leur intérêt porté à l'action du CSR, des AAS, de l'AFJ et du secteur Parascolaire.

Cet engagement est essentiel si l'on veut que l'ARAS Broye-Vully fonctionne et se développe de manière harmonieuse en faveur de la population de notre district.

2. Relations cantonales inter-régionales

Nous tenons à relever ici les très bonnes relations entretenues par le Comité de l'ARAS Broye-Vully et la direction du CSR avec les représentants des dix autres régions d'action sociale du canton de Vaud.

Les liens avec les représentants des autres régions du canton et le canton sont assurés au travers des instances suivantes :

- Le Conseil de Politique sociale ;
- Le Comité directeur du Conseil des Régions RAS ;
- Le Conseil des régions RAS et de son Bureau (Présidents et directeurs)
- La Conférence des directeurs de CSR et le SPAS ;
- Les Coordinations des responsables des secteurs d'actions sociales des CSR, et des responsables du RI financier des CSR ;
- La coordination des Agents régionaux des assurances sociales.

Le conseil de politique sociale en 2019

Présidence

Laurent Wehrli, syndic de Montreux

Représentants des communes

Sylvie Podio, présidente du Conseil des régions RAS,

Christine Chevalley, présidente ARAS Riviera,

Oscar Tosato, municipal à Lausanne,

Claudine Wyssa, présidente UCV,

Maurice Mischler, membre comité UCV,

Joséphine Byrne Garelli, présidente AdCV,

Représentants de l'État

Cesla Amarelle, cheffe du DFJC,

Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS,

Philippe Leuba, chef du DECS,

Secrétariat

Caroline Knupfer, Adjointe politique sociale et formation, DGCS-DSAS

Le conseil des régions

Le Conseil des Régions est une instance qui réunit tous les Présidents et tous les Directeurs des ARAS du canton de Vaud. Il se réunit pour discuter et prendre position pour tout ce qui touche au RI, aux Agences d'assurances sociales et plus largement au domaine social dans son ensemble.

La Conférences des Directeurs

La Conférence des directeurs est une instance qui réunit les 10 Directeurs des différentes ARAS. Elle a pour but d'avoir une vision partagée avec le canton pour la mise en application et la mutualisation des législations concernant ses différents domaines d'intervention afin de répondre aux adaptations, évolutions et changements des politiques sociales.

Pour ce faire, différents groupes de travail thématiques et transversaux ont été mis sur pied par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Conférence des Directeurs, avec des représentants de chaque région.

Les membres de la direction de l'ARAS de la Broye-Vully ont participé activement à différents groupes de travail au niveau cantonal, à savoir :

- Séances de coordination entre les directions DGCS et ARAS ;
- Le financement des CSR et du secteur des PC Familles ;
- Le développement du référentiel de l'appui social ;
- La gestion du Centre régional de décision pour les PC Fam.
- La mise en place des Unités communes CSR-ORP
- Le recrutement des curateurs
- Le cadre actuel et futur pour les Jeunes adultes en difficultés (JAD)

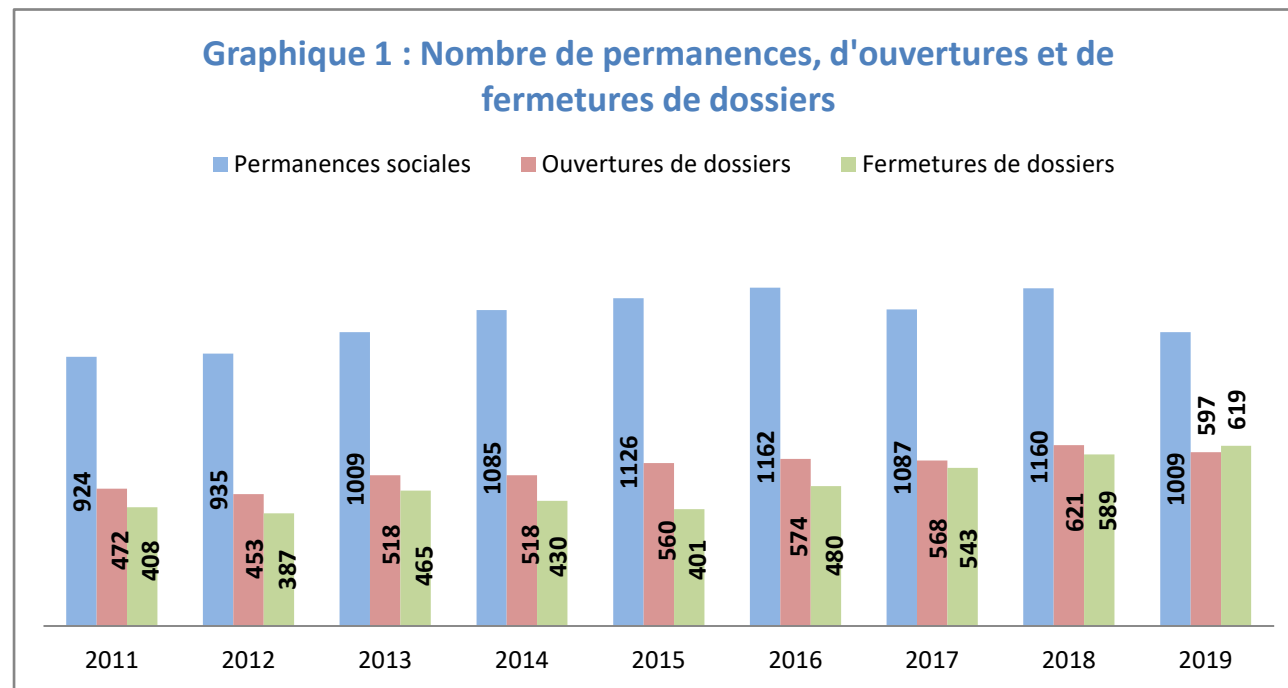
Durant cette année 2019, des jours de formation continue ont été suivis dans les domaines suivants :

- Introduction aux assurances sociales ;
- Introduction aux nouveaux collaborateurs ;
- Progrès consultation ;
- Progrès gestion et paiement dossiers RI ;
- Cognos (système de contrôle interne) ;
- Supervision pour les AS ;
- CAS : Management des institutions sociales
- CAS : Conduite opérationnelle d'équipe sanitaire et sociale
- CAS : Case management
- Le leadership pour les responsables d'équipe
- Protocole d'intervention sociale;
- Droit de la famille
- L'accompagnement social ;
- Mesures d'insertion sociale (MIS) ;
- Visites guidées des MIS ;
- Journée ARTIAS ;
- Sensibilisation à la médiation
- Médiation en pleine conscience
- Préparation à la retraite

RI financier

Prestations et volume de travail du CSR

En cas de difficultés financières importantes, chaque citoyen suisse peut s'adresser au service social de son domicile. Au niveau fédéral, les normes CSIAS sont la base théorique de référence. Puis, chaque canton rédige ses propres lois et règlements qu'il entend appliquer.



Les autorités d'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) sont les administrations qui octroient le Revenu d'Insertion (RI) aux personnes dont les apports financiers se situent au-dessous du minimum vital défini par les barèmes cantonaux.

Le Centre Social Régional (CSR) de la Broye-Vully est l'Autorité d'Application (AA) compétente pour les 31 communes du district de la Broye-Vully.

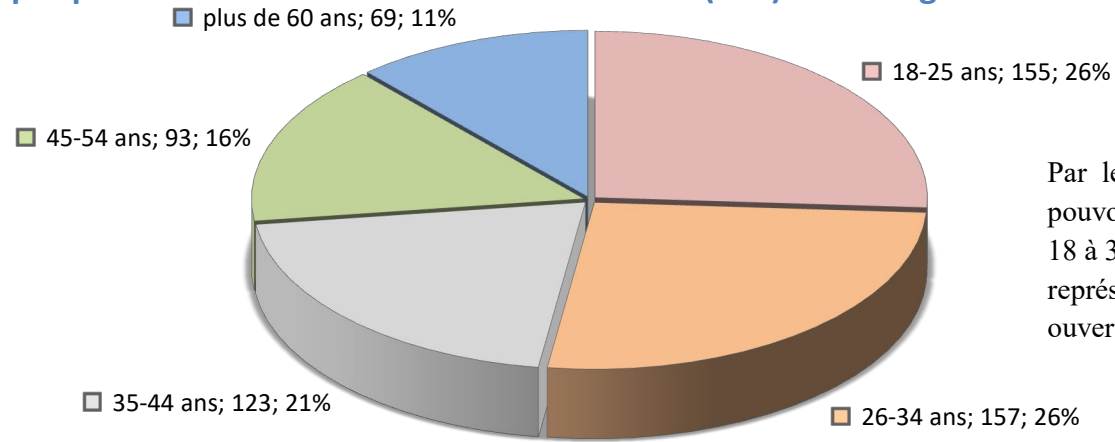
L'aide sociale applique strictement le principe de subsidiarité. C'est-à-dire que le droit à une prestation financière du RI ne se fera qu'en tout dernier recours et uniquement s'il n'y a aucun droit à une autre assurance sociale. Bien que l'ensemble du système de sécurité sociale soit subsidiaire au RI, il arrive régulièrement que l'aide sociale intervienne comme avance sur prestations d'une autre assurance sociale.

Le CSR de Payerne et son antenne de Moudon disposent ensemble de dix demi-journées de permanence par semaine qui permettent de recevoir jusqu'à trente nouvelles situations par semaine.

L'accueil, le soutien social, l'orientation et le conseil aux citoyens en difficulté sont la base de notre administration.

Le CSR permet bien souvent de renseigner des personnes qui ne sauraient où trouver l'information ailleurs.

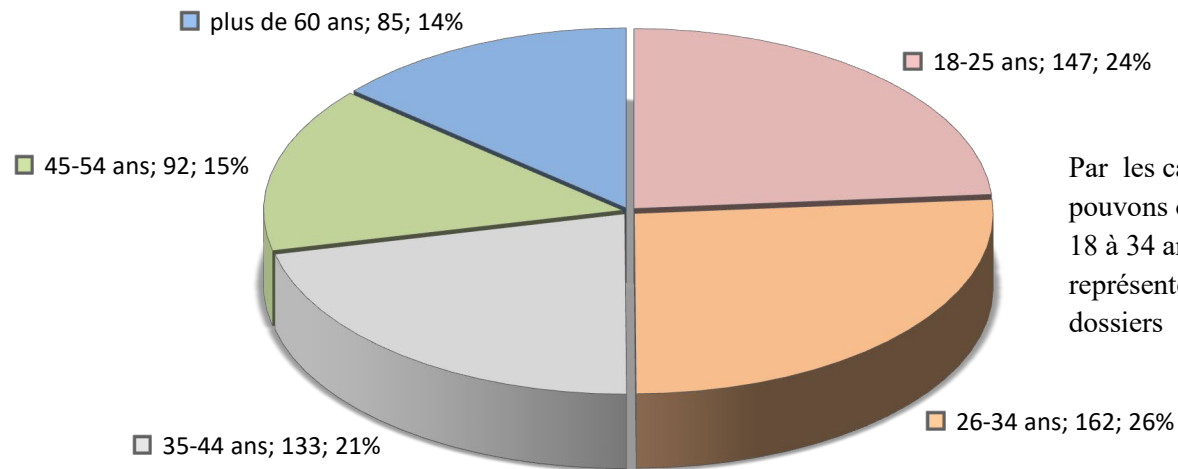
Graphique 2 : nombre d'ouverture de dossier RI (597) selon l'âge des demandeurs



Par les catégories d'âges, nous pouvons observer que les jeunes de 18 à 34 ans sont très représentés et représentent plus de 50% des ouvertures de dossiers

2019

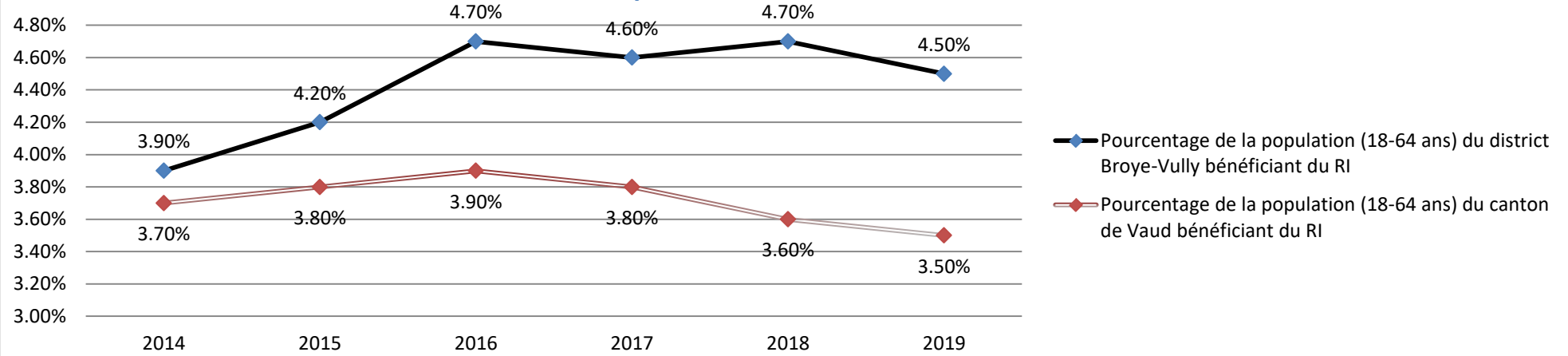
Graphique 3 : nombre de fermetures de dossier RI (619) selon l'âge des demandeurs



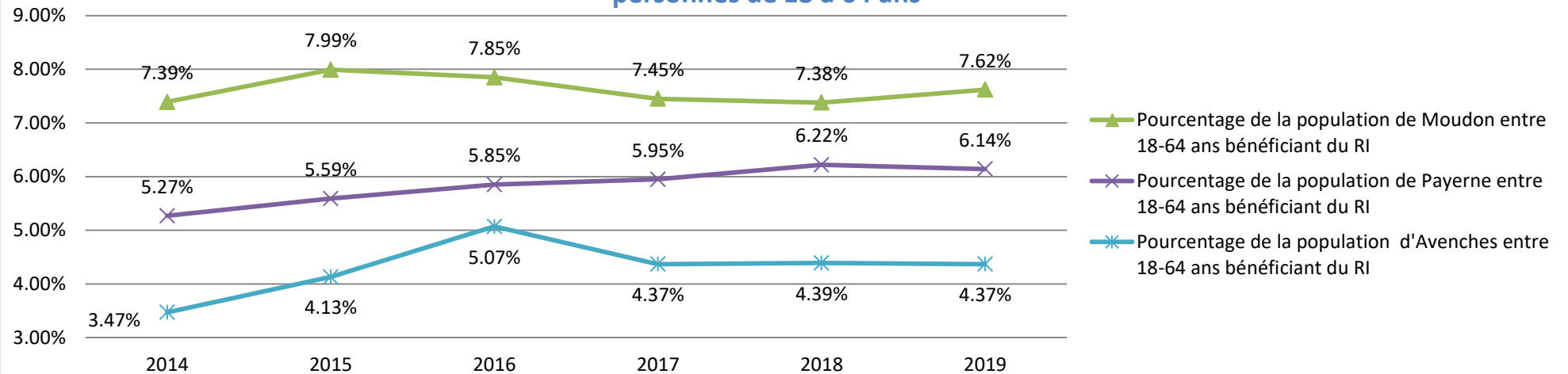
Par les catégories d'âges, nous pouvons observer que les jeunes de 18 à 34 ans sont très représentés et représentent 50% des fermetures de dossiers

2019

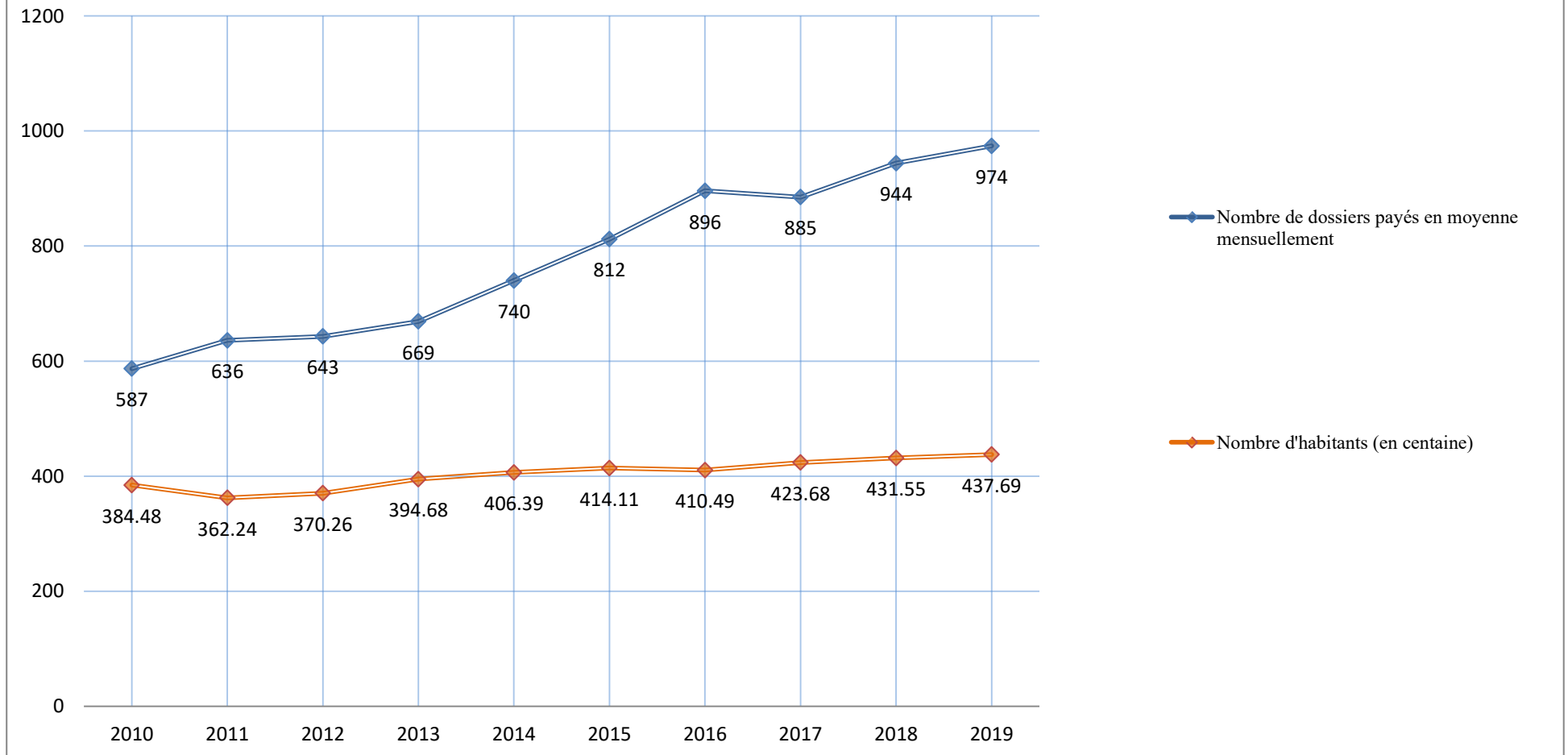
Graphique 4 : Taux de l'aide social pour le Canton de Vaud et le district Broye-Vully pour les personnes de 18 à 64 ans



Graphique 4.1 : Taux de l'aide social pour les communes Payerne, Moudon et Avenches pour les personnes de 18 à 64 ans

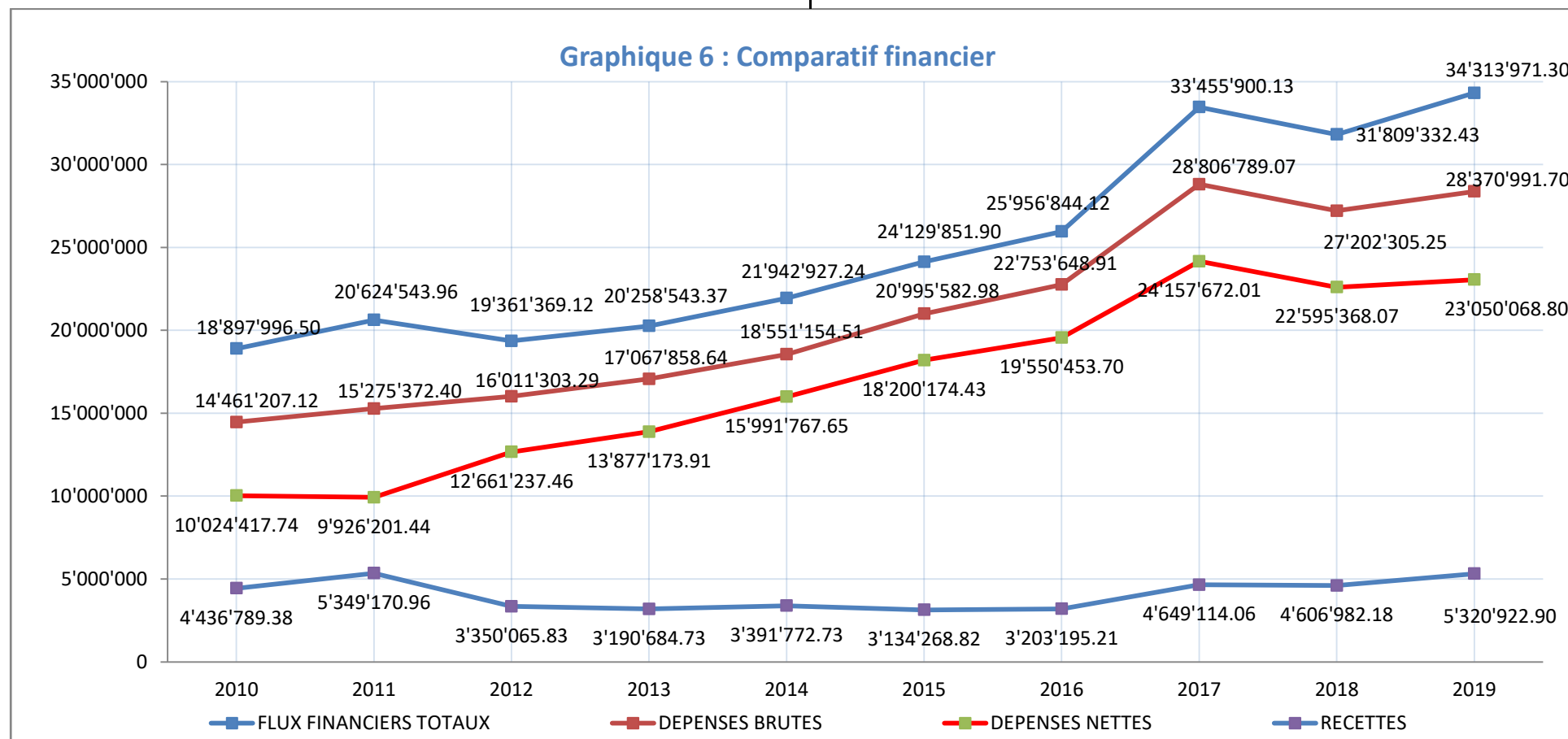


Graphique 5 : Relation entre la croissance du nombre de dossiers payés en moyenne mensuelle et la croissance démographique de la région Broye-Vully



Comparatif financier

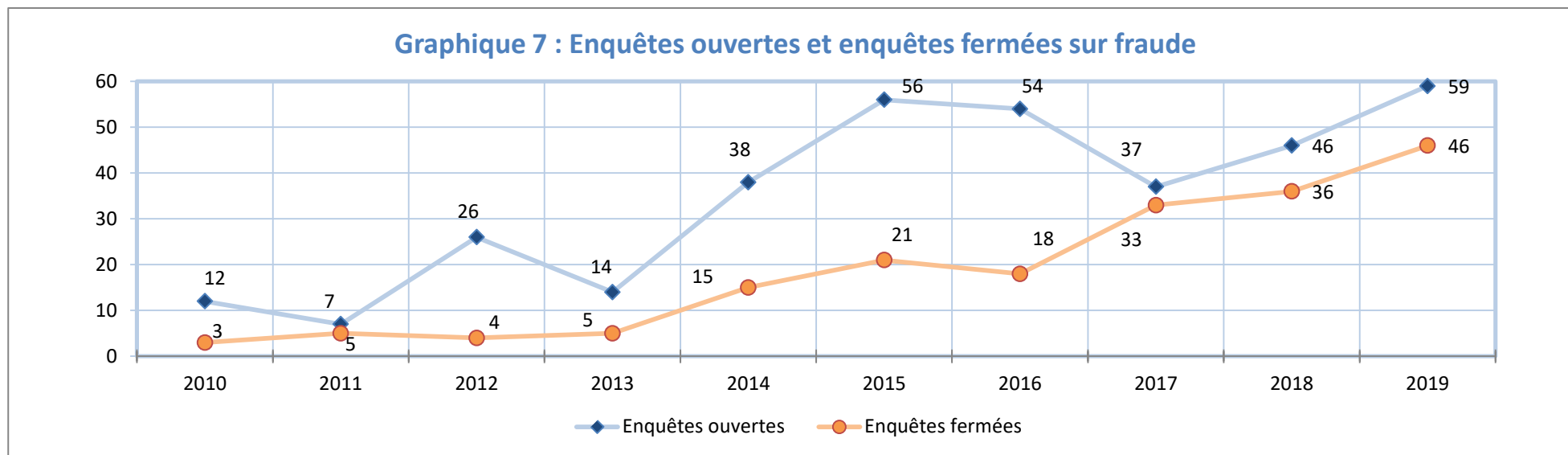
- Le total des flux financiers de 2019 (34'313'971,30) se voit augmenté quant à lui de 8,12 % par rapport à 2018 (31'809'332,43) et augmenter de 82 % par rapport à 2010 (18'897'996,50).
- Le montant des dépenses brutes de 2019 (28'370'991,70) a subi une augmentation de 4,29 % par rapport à 2018 (27'202'305,25) et une augmentation de 96,18 % par rapport à 2010 (14'461'207,12).
- Compte tenu des éléments ci-dessus les dépenses nettes de 2019 (23'050'068,80) ont augmenté de 2,02 % par rapport à 2018 (22'595'368,07) et ont augmenté de 129,93 % par rapport à 2010 (10'024'417,74).
- Les recettes de 2019 (5'320'922,90) ont augmenté de 15,49 % par rapport à 2018 (4'606'982,18) et augmentent de 19,92 % par rapport à 2010 (4'436'789,38).



Enquêteurs de terrain

Les enquêteurs complètent notre infrastructure de contrôle administratif et prennent en charge, sur mandat de la Direction, des enquêtes qui nécessitent une intervention de terrain impossible à réaliser par le personnel administratif.

Le secteur des enquêtes représente 2 collaborateurs ayant un équivalent plein temps de 1,1 poste de travail + un 0,20% de secrétaire administratif.

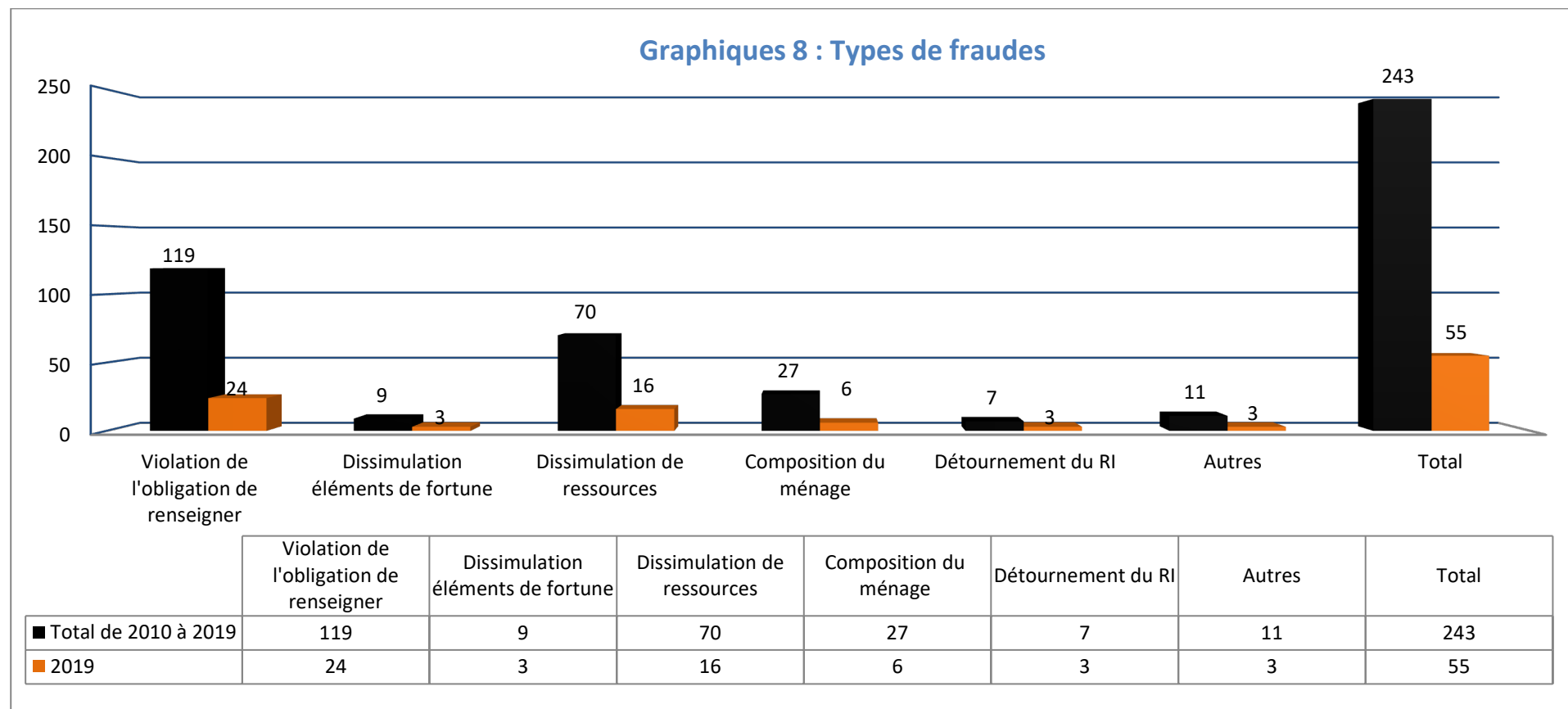


L'enquêteur doit impérativement travailler dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale (LASV) et son règlement d'application (RLASV) qui respecte la vie privée des personnes sous enquête.

En cas de nécessité (technique, sécurité, visite domiciliaire, complexité du dossier, audition, etc...) l'enquêteur peut travailler en tandem en faisant appel à un collègue désigné.

Sa formation spécifique et son expérience lui permettent de mener à terme des filatures, des surveillances, des recherches aux niveaux bancaires, assurances sociales, employeurs, informatiques, etc... Il collabore avec les divers organes internes, communaux, cantonaux ou tiers susceptibles de détenir des informations.

En plus des enquêtes habituelles comptabilisées dans les statistiques, les enquêteurs effectuent des recherches rapides avant l'ouverture de certains dossiers ou en cours de suivi lorsque les situations paraissent peu claires. Ces recherches flash représentent 9 enquêtes pour un temps de 17 h00 heures de travail pour l'année 2019.

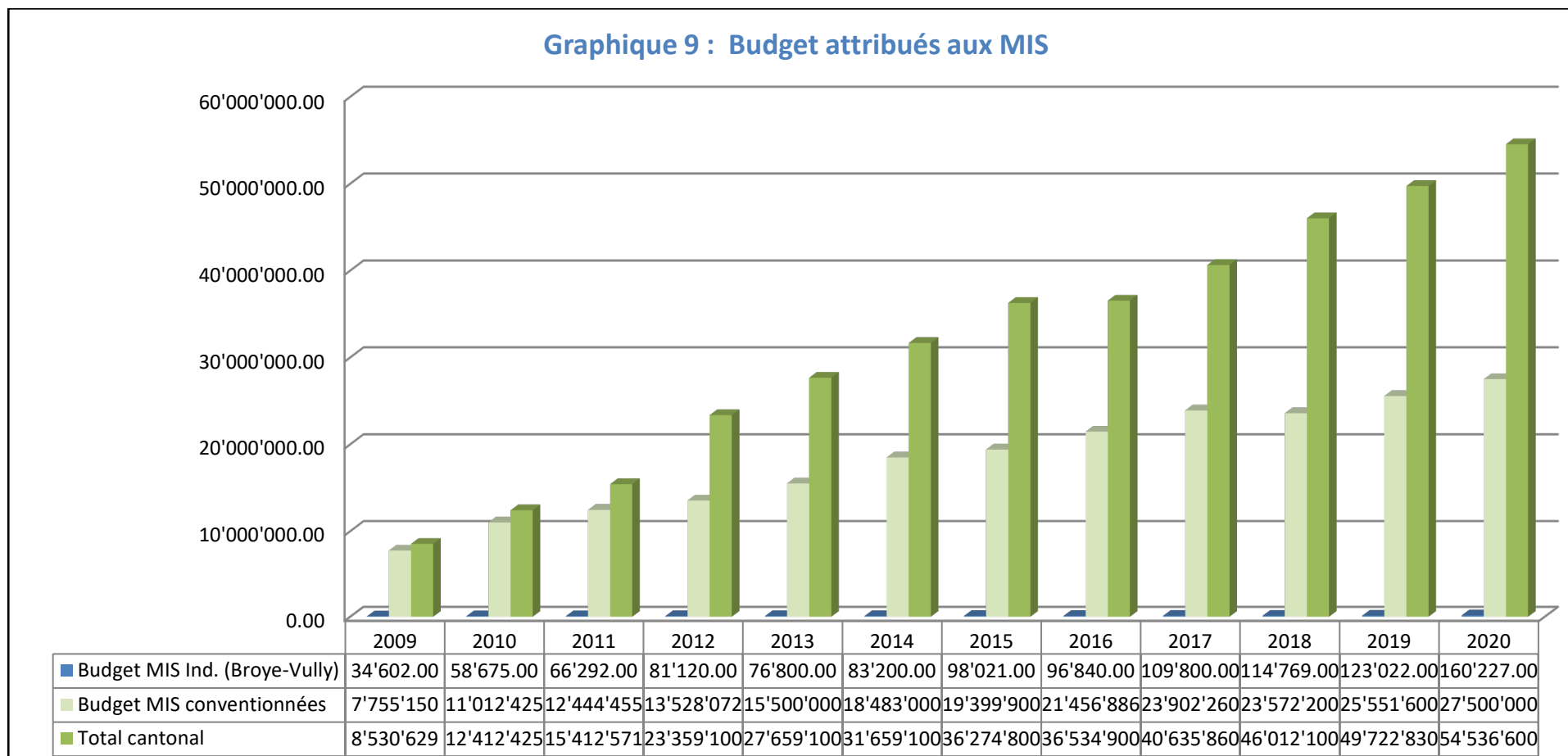


Une enquête peut comporter plusieurs types de fraude, ci-dessus les 6 types de fraudes pour lesquelles une enquête a été réalisée entre 2010 et 2019.

La somme totale des indus découverts par le secteur des enquêtes s'élève à Fr. 648'993.15.- pour l'année 2019.

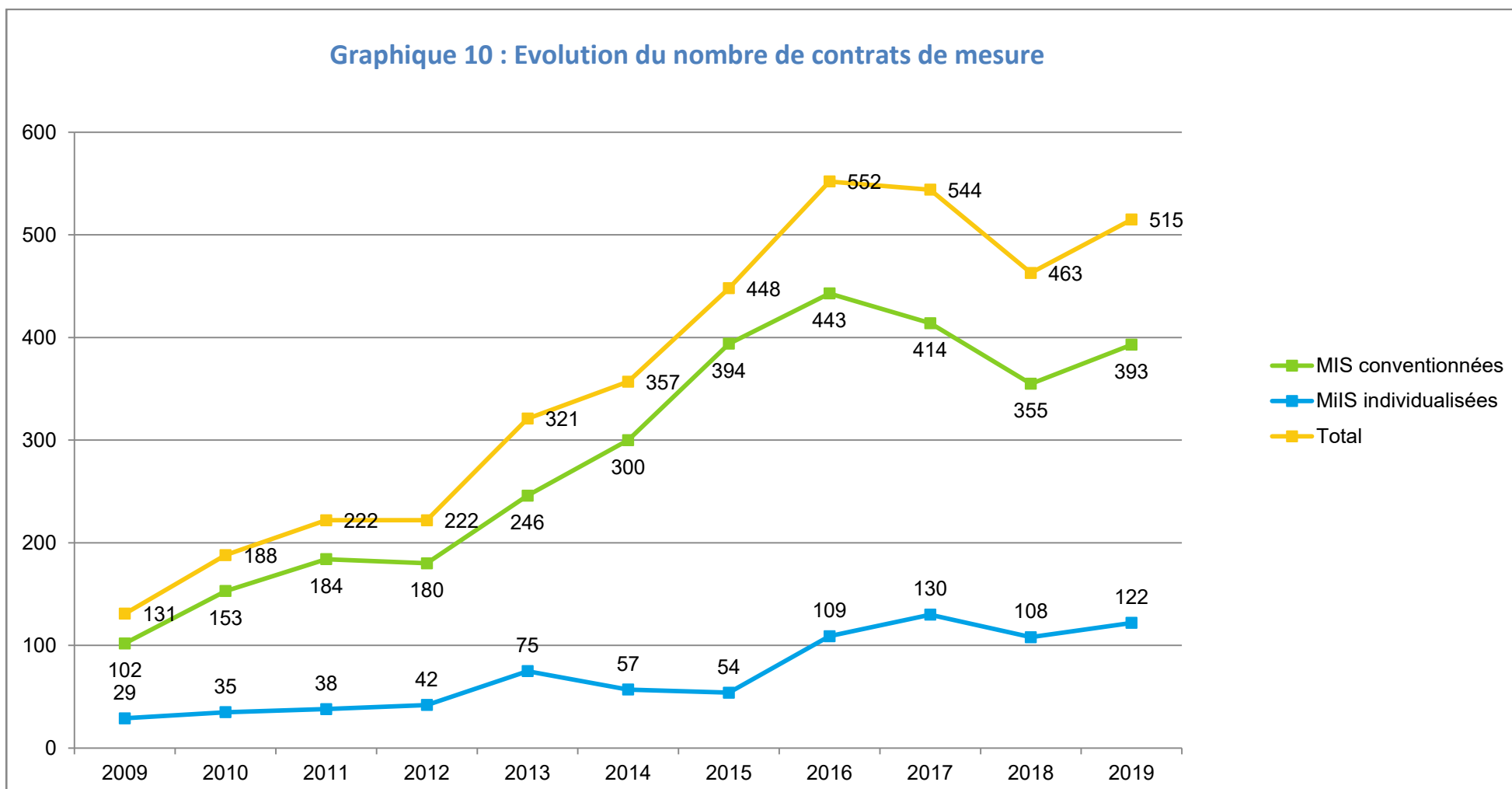
L'année 2019 fut une année plutôt calme, sans grand projet à mettre en place. Les mesures cataloguées ont été sollicitées par les assistants sociaux que ce soit les mesures socio-professionnelles, pour le rétablissement du lien social, pour les capacités de base... De plus, le Dispositif JAD est maintenant connu et intégré dans les pratiques professionnelles. Un accent a été mis sur l'accompagnement des personnes de 50 ans et plus. De nouvelles mesures ont été créées ou complétées afin d'offrir à cette tranche d'âge un accompagnement spécifique

Graphique 9 : Budget attribués aux MIS



Afin de permettre une prise en charge optimale, le CSR Broye-Vully bénéficie également, au prorata de son volume de dossiers, d'une partie du budget cantonal des MIS individualisées soit Fr. 160'227.00 dévolu à notre CSR pour l'année 2019.

Graphique 10 : Evolution du nombre de contrats de mesure



Généralités

Pour l'ensemble des mesures d'insertion sociale, nous travaillons en collaboration avec des organismes prestataires tels que la Fondation Cherpillod, l'OSEO, Lire et Ecrire, Coup de Pouce, etc. Ces institutions encadrent les bénéficiaires pour la durée du contrat établi avec le CSR et facturent leurs prestations au canton pour les MIS conventionnées et directement au CSR Broye-Vully pour les MIS individualisées. Les normes RI prévoient une couverture des frais de transports et des frais de repas pris à l'extérieur pendant la durée de la mesure.

MIS capacités de base

Après deux ans de collaboration avec l'Association Français en Jeu, pôle de Moudon, le résultat est positif. Les cours de français financés avec le budget des mesures individualisées ont permis la mise en place de cours proposés exclusivement aux bénéficiaires de l'aide sociale. De plus, suite au constat récurrent du manque de solution de garde, un second cours a été organisé offrant un lieu d'accueil (dans les locaux de l'Association) aux enfants entre 18 et 36 mois, encadré par une éducatrice formée. Ceci permet aux parents d'avoir l'opportunité d'intégrer des cours de français sans avoir l'obstacle de la solution de garde. Le second avantage est celui d'offrir à l'enfant un lieu d'accueil et de socialisation. Le canton a soutenu ce second projet et dès 2020, le financement est pris en charge par la DGCS.

MIS Rétablissement du lien social

Toujours autant sollicitées par les CSR de tout le canton, les mesures du rétablissement du lien social sont victimes de leur succès. Bien que depuis le début de l'année 2019, la mesure Traces+ à Payerne a pu être intégrée au catalogue des mesures conventionnées, l'entrée en mesure pour les bénéficiaires reste souvent différée par manque de place. Des listes d'attentes sont mises en place. Cependant, afin d'agir rapidement pour apporter l'aide nécessaire dans la problématique présente, ces mesures sont régulièrement

financées par le budget individualisé. C'est un choix qui est pris en équipe afin que la gestion de ce budget soit portée par tous les assistants sociaux.

MIS socio-professionnelles

Ces mesures proposent aux bénéficiaires du RI, un appui social, un coaching individuel, des stages en entreprise et au besoin des cours de remise à niveau des connaissances de base (français, calcul) pendant une durée de 3 à 6 mois. L'objectif de ces mesures est de préparer les bénéficiaires à reprendre un rythme professionnel en les rapprochant le plus possible du marché de l'emploi. A l'issue de ces mesures, les personnes concernées devraient pouvoir trouver un emploi par elles-mêmes ou alors remplir les conditions pour s'inscrire à l'ORP et bénéficier d'un suivi professionnel. Parmi ces mesures une nouvelle offre a fait son apparition durant l'année 2019 : l'hôtel de l'Union. Celle-ci propose aux bénéficiaires d'être activés au sein d'un établissement afin de se familiariser avec les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Cette mesure a été particulièrement sollicitée par notre CSR.

MIS de Transition

Les mesures de transition, reconnues par les bourses d'études depuis trois années, permettent aux jeunes de moins de 25 ans sans formation professionnelle terminée d'obtenir le soutien nécessaire à l'élaboration d'un projet de formation et à la concrétisation de celui-ci. Ces mesures permettent à ces jeunes une alternative au RI avec un réel soutien à l'insertion. En effet, en plus de proposer des cours de mise à niveau scolaire en lien avec un projet réaliste, ces mesures proposent un coaching individuel ainsi que l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être par le biais de stages ou d'ateliers pratiques. Ces mesures sont proposées dans un délai de 3 mois dès le dépôt de la demande d'aide au CSR et elles durent jusqu'au 31 juillet.

4. Agences d'assurances sociales

L'ARAS Broye-Vully assume la gestion des agences d'assurances sociales, ceci conformément au règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS) du 28 janvier 2004.

Voici une brève présentation des 4 agences avec l'indication des communes rattachées à chacune d'elle (Etat au 31.12.2019) :

Agence d'assurances sociales d'Avenches
Rue Centrale 33, 1580 Avenches

Communes desservies :

Avenches	Faug
Cudrefin	Vully-les-Lacs

Agence d'assurances sociales de Lucens
Avenue de la Gare 4B, CP 38, 1522 Lucens

Communes desservies :

Champtauroz	Prévonloup
Curtilles	Treytorrens
Dompierre	Valbroye
Henniez	Villars-le-Comte
Lovatens	Villarzel
Lucens	

Agence d'assurances sociales de Moudon
Place St-Etienne 6, 1510 Moudon

Communes desservies :

Bussy-sur-Moudon	Ropraz
Chavannes-sur Moudon	Rossenges
Corcelles-le-Jorat	Syens
Hermenches	Vucherens
Moudon	Vulliens

Agence d'assurances sociales de Payerne | Rue des Terreaux 1, CP 144,
1530 Payerne

Communes desservies :

Chevroux	Missy
Corcelles-près-Payerne	Payerne
Grandcour	Trey

Centre Régional de Décision PC Famille (CRD)

Suite aux modifications légales ayant permis la décentralisation du traitement des dossiers de Prestations Complémentaires pour Famille, l'AAS de Payerne fonctionne en qualité de Centre Régional de Décisions PC Famille depuis le mois d'octobre 2016. Cela signifie que nous gérons ce type de dossiers de A à Z, soit de la demande à la décision. Nous nous chargeons également de traiter les remboursements aux bénéficiaires de frais médicaux et de frais de garde des enfants durant le temps d'activité lucrative des parents bénéficiaires.

Ainsi, en 2019, nous avons traité 249 (237 pour 2018) nouvelles demandes et procédé à la révision annuelle de 260 (244) dossiers. A cela s'ajoute 801 (937) révisions faisant suite à divers changements de situation financière ou familiale pour les dossiers en cours et le traitement de 7200 (5982) factures de frais médicaux ou de garde d'enfant.

Au 31.12.2019, ce sont 2.2 EPT (2.05 EPT) qui sont consacrés à l'activité importante générée par cette tâche.

Personnel

Le personnel (sans les 3 postes d'apprentis) des 4 agences et du CRD représente 7.73 EPT en moyenne pour 2019 (7.33). Ce personnel est placé sous l'autorité d'un agent régional.

L'agent régional réunit régulièrement le personnel des 4 agences pour des rencontres d'informations et d'échanges sur des cas pratiques et sur les nouveautés qui ne manquent pas dans notre domaine d'activité.

Formation continue du personnel des agences

En 2019, l'ensemble du personnel des AAS a suivi une journée de formation continue sur le « droit de la Famille » proposée par la commission de formation de l'Association vaudoise des Agents d'Assurances Sociales (AvdAAS).

Relations cantonales

L'agent régional participe régulièrement aux séances qui regroupent tous les agents régionaux du canton. Ces rencontres ont pour objectifs d'échanger sur les différentes méthodes de travail des AAS, de définir un catalogue de prestations cadres destinées à favoriser une plus grande égalité de traitement des demandes entre les différentes AAS du canton et de préparer les rencontres des agents régionaux avec les institutions partenaires (CCA VS, OVAM, OAI).

L'Agent Régional (et responsable du Centre Régional de décisions PC Famille) est membre de la cellule cantonale de coordination PC Famille – Rente Pont. Les missions principales de ce groupe de travail consistent à proposer des compléments aux différentes directives régissant les PCFA, à préavisser des projets de décision pour les cas de rigueur, à élaborer et à mettre à jour les différents processus métier et à traiter les questions liées à la formation des collaborateurs.

Activités des agences

Les Agences d'Assurances Sociales (AAS) sont les relais régionaux entre la population et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCA VS), l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) et l'Office AI du Canton de Vaud (OAI).

Ainsi, les AAS touchent aux principaux régimes de notre sécurité sociale et traitent les deux aspects des assurances sociales, à savoir : le contrôle de l'affiliation (et l'affiliation éventuelle) en matière d'AVS, AI, AC, APG, Assurance-Maladie et le traitement des demandes d'affiliations et de prestations diverses.

Les AAS sont également très sollicitées pour les révisions de dossiers en cours, notamment ceux de bénéficiaires de Prestations Complémentaires AVS/AI, de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, de bénéficiaires de Prestations Complémentaires pour Famille et Rente Pont ou encore des bénéficiaires de subsides pour les cotisations d'assurance-maladie.

Les AAS sont également chargées du contrôle de l'affiliation obligatoire à l'assurance-maladie (LAMAL) et vérifient en conséquence que tous les nouveaux arrivants de l'étranger ainsi que les nouveaux-nés soient couverts selon la LAMAL.

Finances

Les comptes de l'ARAS Broye-Vully comportent un chapitre (7130) consacré spécifiquement au secteur des assurances sociales. Comme prévu par les conventions passées entre les communes et l'ARAS Broye-Vully, le déficit de ce secteur est à charge des communes. Pour 2019, le montant à couvrir par les communes est de Fr. 767'622.10 (Fr. 724'359.50 en 2018) pour 42'368 habitants (au 31.12.2017), soit Fr. 18.12 par habitant (Fr.17.65 en 2018). Le budget était basé sur un coût de Fr. 19.12 par habitant. La différence par rapport aux avances encaissées, soit Fr. 42'686.56 sera restituée aux communes après l'adoption des comptes 2019.

Recrutement des curateurs volontaires

Depuis le mois de juin 2017, les AAS du canton de Vaud collaborent au recrutement des curateurs volontaires. L'activité consiste à assurer un premier contact avec les personnes intéressées à assumer une curatelle. Les AAS doivent contacter rapidement les candidats et planifier un entretien utile d'une part à renseigner la personne sur cette activité, mais également à recueillir un certain nombre d'informations sur le profil de la personne, ses motivations, ses compétences, etc ...

A cet effet, les AAS complète un formulaire qui est transmis à L'Office des Curatelles et Tutelles Professionnelles (OCTP) qui se charge de la suite de la procédure, notamment la formation des curateurs volontaires, menant à la nomination de curateurs par les Justices de Paix.

En 2019, nous avons compté 89 (45) candidats ce qui a généré 78 (39) entretiens. Ce sont 3 collaboratrices des AAS de Lucens et Avenches qui ont assuré cette tâche. Nous pouvons estimer le temps de travail consacré à cette tâche à environ 170 à 200 heures sur la période concernée. Cette activité est financée par le Canton.

Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de la diversité, de la complexité et de l'importance en nombre de l'activité des AAS.

Types de demandes, de prestations ou d'affiliations	Avenches	Payerne	Lucens	Moudon	Total
Ddes de rentes AVS + impotence + futures rentes	49	81	88	68	286
Demandes AI pour adultes et mineurs	0	2	7	6	15
Demandes et révisions allocations familiales	39	120	53	67	279
Demandes d'allocations maternité	4	18	26	29	77
Demandes PC AVS/AI	63	132	69	69	333
Révisions PC AVS/AI	69	122	50	59	300
Remboursements frais de guérison PC AVS-AI	477	2350	590	972	4389
Demandes de Rente Pont	8	7	7	5	27
Informations, affiliations et dénonciations AVS	292	449	285	248	1274
Autres AVS (splitting/APG/bonif/remise)	49	179	94	293	615
Annonces de mutations à la caisse	386	1118	601	694	2799
Ddes et révisions de subsides LavLAMal	298	471	309	402	1480
Contrôle des affiliations et dénonciations LavLAMal	228	383	198	248	1057
Total	1958	5432	2377	3160	12927

La gestion de ces dossiers engendre un travail considérable (annonces des engagements, demandes de renseignements, mises à jour de la situation financière pour les bénéficiaires de Prestations Complémentaires AVS/AI, de Prestations Complémentaires Famille et Rente-Pont, révisions du droit pour les bénéficiaires d'Allocations Familiales pour personnes sans activité lucrative, gestion des mutations diverses soit changements de domicile, d'état civil, décès, naissance, etc.).

Nous pouvons compléter ces statistiques en précisant que nous avons inventorié plus de 15'000 passages dans les AAS durant l'année 2019.

5. Structure de coordination de l'accueil familial de jour



Conformément aux décisions prises par le Conseil intercommunal, l'ARAS Broye-Vully a créé une structure de coordination pour l'accueil familial de jour (mamans de jour) compétente pour toutes les communes membres de l'ARAS Broye-Vully ayant adhéré au réseau ARAJ Broye-Vully. A ce titre, la structure de coordination applique les dispositions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) relatives à la surveillance et à l'autorisation de l'accueil familial de jour.

Tâches et activités

Nous fonctionnons conformément à la LAJE puisque les accueillantes sont engagées par l'ARAS Broye-Vully et que les parents paient la pension à l'ARAJ, selon un barème qui tient compte de leur revenu. Le calcul du revenu des parents ainsi que la facturation aux parents est un travail très conséquent qui est effectué par l'ARAJ Broye-Vully. En revanche, nous traitons toute la question des RH pour les accueillantes et leur versons leurs salaires mensuellement : Cette tâche est importante du fait que les accueils réalisés par chaque AMF varient de mois en mois.

Nous constatons que la gestion des RH pour 77 Accueillantes au 31.12.2019 (73 au 31.12.2018) requiert passablement de temps (établissement des contrats de travail, demandes d'allocations maternité, demandes d'allocations familiales, indemnisation en cas de maladie ou d'accident, établissement des décomptes aux assurances sociales et à l'impôt à la source).

Coordinatrices

La LAJE prévoit que la surveillance et l'enquête socio-éducative, menant à la délivrance d'une autorisation d'accueil adaptée, sont des tâches effectuées par des coordinatrices dûment formées. Ainsi, durant l'année 2019, les coordinatrices ont effectué 7 enquêtes (12 en 2018) suite à de nouvelles demandes d'autorisation et 11 enquêtes de révision (13 en 2018) pour des autorisations dont la validité arrivait à échéance. Par ailleurs, les coordinatrices doivent effectuer au moins une visite annuelle au domicile de chaque AMF.

Dans les faits, elles sont en contact plus étroit avec les AMF qui les sollicitent dès qu'une question ou une difficulté dans la prise en charge d'un enfant surgit.

Les coordinatrices interviennent également, de cas en cas, pour conseiller et renseigner les parents et les AMF lors de l'élaboration de la convention de placement qui règle les détails du placement (jours et heures de garde, repas, vacances, etc...) et pour assurer une médiation entre les deux parties en cas de mésentente.

Les coordinatrices assurent les permanences téléphoniques de la structure au cours desquelles elles reçoivent des demandes de placement de parents ainsi que diverses questions posées par des parents placeurs ou des AMF.

Elles sont également très impliquées dans la formation des AMF. Elles collaborent avec la CIAFJ (Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour) à la mise sur pied des cours de base obligatoires pour les nouvelles AMF ainsi que pour les Rencontres de Soutiens Obligatoires (RSO). Cette année, le thème des RSO traitait la question des enfants qui s'ennuient et s'intitulait « Je m'ennuie ».

De plus les coordinatrices mettent sur pied d'autres formations à l'intention des AMF afin de développer leur capacité à encadrer et à proposer des activités variées aux enfants accueillis.

Ainsi en 2019, nos AMF ont pu participer à une soirée d'initiation à la lecture pour les enfants de 0 à 6 ans et une seconde pour les enfants de 6 à 12 ans. Ces formations ont été mises sur pied par nos coordinatrices en collaboration avec la Librairie « Page deux mille seize » à Payerne. Les AMF étaient encadrées par 3 professionnelles qui ont animés 3 ateliers, soit :

- sensibilisation au plaisir de la lecture pour les enfants (astuces, conseils, pièges à éviter)
- idées et propositions pour créer un coin lecture chez une AMF
- présentation de livres sélectionnés

Chaque participante a reçu de la part du réseau un bon d'achat de Frs. 20.00 valable dans la librairie « Page deux mille seize ».

Effectif des AMF (Accueillantes en Milieu Familial)

De plus, nos coordinatrices ont proposé aux AMF cinq soirées « Boîte à outils » qu'elles ont animées elles-mêmes. Ces moments d'échange ont permis

de donner à nos accueillantes des outils pour faire face aux différentes situations auxquelles elles peuvent être confrontées, notamment en cas de désaccord avec les parents-placeurs. Ce sont à chaque fois une bonne dizaine d'AMF qui viennent à ces soirées.

Les AMF nouvellement autorisées sont mises au bénéfice d'une autorisation provisoire d'une durée de 18 mois. Durant cette période, elles doivent suivre le cours de la Communauté d'Intérêt pour l'accueil Familial de Jour (CIAFJ) « préparation à l'activité d'accueillante en milieu familial ». Cette formation de 24 heures, réparties sur 9 soirées, aborde différents thèmes tels que : rythmes et besoins de l'enfant, prévention des accidents, approche de la maltraitance, valeurs éducatives et modes de vies différents, etc. Cette formation permet aux nouvelles accueillantes de bien appréhender leur rôle et leur place par rapport à l'enfant et à sa famille. Dès qu'une AMF a suivi le cours de base, notre coordinatrice la contacte pour faire le point sur les gardes qu'elle a déjà accomplies et, si tout est satisfaisant, elle reçoit alors une autorisation valable pour une durée de 5 ans. Chaque autorisation précise le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément par l'AMF. Les communes de domicile des accueillantes reçoivent des copies des autorisations.

En 2019, nous avons organisé dans notre région, en collaboration avec la CIAFJ, une formation pour les nouvelles accueillantes. Ce sont 7 (10) AMF issues de 5 communes différentes qui ont suivi ces cours et obtenu leur attestation au terme de la formation. Une soirée de remise des attestations de suivi de la formation s'est tenue le 3.12.2019 à Payerne en présence de plusieurs municipales des communes de domicile des nouvelles AMF et d'une représentante de la CIAFJ.

Communes avec une ou des AMF			
Avenches	8	Lucens	4
Bussy-sur-Moudon	2	Missy	2
Chevroux	2	Moudon	14
Corcelles-près-Payerne	5	Payerne	19
Cudrefin	2	Trey	1
Dompierre	1	Valbroye	5
Faug	2	Villarzel	1
Grandcour	4	Vully-les-Lacs	5

Comme indiqué précédemment, les AMF sont au bénéfice d'un contrat de travail de droit privé avec l'ARAS Broye-Vully et sont salariées (les AMF sont rétribuées uniquement lorsqu'elles accueillent des enfants).

En date du 20 mai 2019, nous avons invité toutes nos AMF pour une soirée grillade au refuge de Corcelles-Payerne. Cette soirée a été très appréciée par les 60 participant/es. Nous adressons un immense MERCI aux coordinatrices et à leurs conjoints qui ont effectués un travail considérable pour l'organisation de cette soirée.

Activités des AMF :

Le nombre d'heures de garde réalisées continue d'augmenter. Après la hausse de plus de 14 % enregistrée en 2018 par rapport à 2017, c'est une nouvelle augmentation des heures de 8.6 % pour 2019. Ainsi le nombre d'heures de garde s'établit à 316'625 (291'596 en 2018).

Ce sont 542 enfants qui ont été accueillis durant l'année 2019 (524 en 2018).

Les heures de garde réalisées en 2019 représentent l'équivalent d'une garderie de plus de 140 places occupée à 100 % durant 10 heures par jour !

Finances

Le budget 2019 avait été établi sur une base de 285'000 heures de garde alors qu'au final, nos accueillantes ont assuré 316'625 heures. Compte tenu de cette forte augmentation des heures de garde, les coûts de fonctionnement totaux s'élèvent Frs. 2'601.053.80 alors que le budget prévoyait Frs. 2'384'000.00. Il convient toutefois de relever que le coût de production d'une heure de garde s'est établi à Frs. 8.21 (Frs. 8.10 en 2018) alors que le budget prévoyait un montant de Frs. 8.51.

Ce dépassement de budget a dû être couvert pour partie par un prélèvement sur le Fonds de réserve conjoncturelle AFJ (prévu pour ce type de situation), ceci pour une somme de Frs. 93'193.72. Suite à ce prélèvement, ce Fonds de Réserve est épuisé..

6. Mandat de gestion administrative de l'ARAJ Broye-Vully

Conformément aux décisions prises par le Conseil intercommunal, l'ARAS Broye-Vully se charge des tâches administratives dévolues au Réseau ARAJ Broye-Vully.

Les tâches principales

- Calcul et révision du revenu déterminant des parents ;
- Etablissement des contrats de placement ;
- Facturation et encaissement des pensions ;
- Entretiens avec les parents dans le cadre de la gestion du contentieux ;
- Informations aux parents des modifications de tarif ;
- Planification et inventaire des besoins informatiques en lien avec les ouvertures de places ;
- Tenue de la comptabilité et élaboration des comptes et budgets de l'ARAJ ;
- Elaboration du budget avec les structures membres ;
- Examen des comptes des structures membres ;
- Etablissement des statistiques, du rapport d'activité ;
- Contacts avec les responsables des structures d'accueil ;
- Préparation des séances du CODIR ;
- Contacts avec divers partenaires (autres Réseaux, FAJE, OAJE, etc ...) ;
- Prise des PV du CODIR ;
- Secrétariat général du CODIR.
- Préparation des Assemblées Générales
- Prise des PV des Assemblées Générales

• Coût

Les salaires et diverses prestations fournies par l'ARAS Broye-Vully ont été facturés à l'ARAJ Broye-Vully. Ceci représente, pour 2019, un montant de Frs. 483'333.45 (Frs. 386'850.46 en 2018).

7. Finances



Les commentaires des comptes 2019 détaillent de manière complète les différents éléments résumés ci-dessous :

Administration (gestion de l'ARAS Broye-Vully).

En 2019, les communes ont versé Fr. 0.50 par habitant pour financer les organes de l'ARAS Broye-Vully et la cotisation au Conseil des Régions RAS. Ce chapitre présente un excédent de recettes de Frs. 1'226.65 qui va en augmentation du capital de l'Association.

Le Centre Social Régional (CSR)

Grâce à une gestion rigoureuse, nous avons bouclé l'année 2019 avec un excédent de recettes de Frs. 22'184.85. Cette part des subventions cantonales non utilisées nous a permis, avec l'accord du Canton, d'alimenter la Réserve pour la Formation du personnel.

Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)

La totalité du budget alloué pour le fonctionnement des AAS n'a pas été utilisée. Ainsi, cet exercice se solde favorablement par un montant de Fr. 42'686.56 à restituer aux communes. Ce secteur génère un coût de Fr. 27.20 (Fr. 26.58 en 2018) par habitant dont Fr. 18.12 (Fr. 17.65 en 2018) à charge des communes.

Structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour

Cette tâche assumée pour les communes membres de l'ARAS Broye-Vully et de l'ARAJ est subventionnée par l'ARAJ. Voir le détail au chapitre 5 ci-dessus.

Capital de l'ARAS Broye-Vully

Le capital de l'ARAS Broye-Vully au 31.12.2018 s'élève à Fr. 128'802.21 (augmentation de Fr. 1'226.65).

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction de ce rapport de gestion 2019.

Michel Berther

Directeur

8. Lexique des abréviations utiles



A	
AA	Autorité d'application
AAS	Agence d'assurances sociales
ACCENT	Accompagnement en entreprise
AD	Collaborateur administratif du CSR
AELE	Association européenne de libre-échange
AEMO	Action éducative en milieu ouvert (mineurs)
AFEAS	Association fribourgeoise des employés en assurances sociales
AI	Assurance invalidité
AFJ	Accueil familial de jour
AMF	Accueillante en milieu familial
APG	Allocations pour perte de gain
APHAGI	Aides aux personnes handicapées et gestion des institutions (DGCS, DSAS)
APSO	Appui social
ARAJ	Association du réseau d'accueil de jour
ARAS	Association régionale d'action sociale
ARTIAS	Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale
AS	Assistant(e) social(e)
ASPAS	Association suisse des professionnels de l'Action Sociale
ASV	Aide sociale vaudoise
avdAAs	Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
B	
BAP	Bâtiment administratif de la Pontaise
BRAPA	Bureau de recouvrement et d'avance de pensions alimentaires du DGCS, DSAS
C	
CCA VS	Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS
CE	Communauté Européenne
CFC	Certificat de capacités fédéral
CH	Contrôle des habitants
CMS	Centre médico-social
CoRDRI	Coordination des responsables de la prestation financière du RI des CSR.
CoRSAS	Coordination des responsables d'équipes sociales des CSR
CRD	Centre régional de décision PC Famille
CSP	Centre social protestant
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés (ex-AVIRE)
CSR / CSI	Centre social régional / Centre social intercommunal

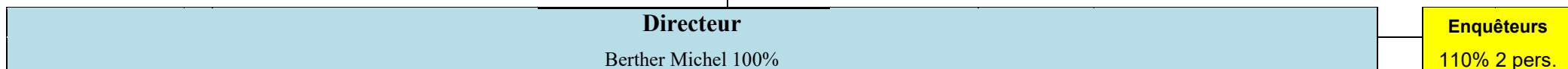
D	
DCPL	RI - Données complémentaires (statistiques)
DEC	Département de l'économie
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des Systèmes d'informations
E	
EESP	Ecole d'études sociales et pédagogiques
EMS	Etablissement médico-social
EPER	Entraide protestante suisse
EPT	Equivalent plein temps
EVAM	Etablissement vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile
F	
FASE	Fédération pour une alternative sociale et écologique
FORJAD	Formation pour jeune adulte en difficulté (18-25 ans)
FORMAD	Formation pour majeur en difficulté (+ de 25 ans)
FVA	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
FVP	Fondation vaudoise de probation (ex-SVP)
G	
GD	Gestionnaire de dossiers
GRAAP	Groupement romand d'accueil et d'action psychiatrique
I	
IJ	Indemnité journalière
IPT	Intégration pour tous
J	
JAD	Jeune adulte en difficulté
JDP	Justice de paix
L	
LAA	Loi fédérale sur l'assurance accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAI	Loi fédérale sur l'assurance invalidité
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LAPRAMS	Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise, entrée en vigueur le 01.01. 2006
LavLAMal	Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
LAVI	Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
LEmp	Loi sur l'emploi, entrée en vigueur le 01.01.2006
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LPAS	Loi vaudoise sur la prévoyance et l'aide sociales

M	
MIS	Mesure d'insertion sociale
O	
OAI	Office AI du canton de Vaud
OAJE	Office de l'Accueil de jour des Enfants
OCBE	Office cantonal des bourses d'étude
OCTP	Office des curatelles et des tutelles professionnelles
OMSV	Organisme médico-social vaudois, Lausanne
OP	Office des poursuites
ORP	Office régional de placement
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
OVAM	Office cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents
P	
PC AVS/AI	Prestations complémentaires assurance-vieillesse, survivants et invalidité
PCFamille	Prestations complémentaires pour la famille
PCG AVS/AI	Prestations complémentaires. pour frais de guérison assurance-vieillesse, survivants et invalidité
PROCAP	Association engagée pour les personnes avec un handicap
PROGRES	Progiciel relatif à l'organisation de la gestion informatique du RI
R	
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RAS	Régionalisation de l'action sociale
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
RLASV	Règlement d'application de la LASV
RMR	Revenu minimum de réinsertion
S	
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSP	Service de la santé publique
SUVA	Caisse nationale suisse d'accidents
T	
T1	Mesure de Transition 1 destinée aux jeunes dès la fin de l'école obligatoire
TA	Tribunal administratif
TC	Tribunal cantonal
TF	Tribunal fédéral
U	
UAT	Unité d'accueil temporaire

9. Organigramme de l'ARAS Broye-Vully 2019



Assemblée intercommunale composée de 31 communes



Unité Assurances sociales	Unité Petite enfance	Unité transversale	Unité Appuis social	Unité RI financier	Unité RI financier	Unité RI financier	Réceptions
Agences d'assurances sociales + Centre régional de décision des PC Fam	Accueil familial de jour + mandat ARAJ	Comptabilité CSR, AAS, AFJ et ARAJ 90% Secrétaire de direction 100% Administratif polyvalent 60% Entretien des locaux et intendance 70% 4 personnes	M. Fasel - Rolle 70%	JC. Tapia 100%	V. Rey 70%	S. Drezet 80%	Payerne 310% 1 stagiaire Moudon 60%
16 personnes 955 % (3 apprentis)	10 personnes 525 %	7 personnes 320 %	17 personnes 1120 %	9 personnes 785%	8 personnes 665%	8 personnes 620 %	5 personnes 370 %

Dotation CSR 59 personnes pour 4130 %

Dotation Assurances sociales 16 personnes pour 1040%

Dotation Petite enfance 10 personnes pour 560%

Dotation totale ARAS Broye-Vully 85 personnes pour 5730%

+ 75 Accueillantes en milieu familial

31.12.2019